



Déclaration d'assurance indépendante

DNV-2024-ASR-C678743

DNV Business Assurance Italy S.r.l. (« DNV ») a reçu le mandat de Titan Cement International S.A. (ci-après dénommé « Titan » ou « la Société ») de réaliser une vérification indépendante d'un sous-ensemble de données et d'informations publiées dans le Rapport Annuel Intégré 2023 du Groupe Titan Cement (ci-après dénommé « RAI » ou « Rapport ») pour l'année se terminant le 31 décembre 2023.

Portée et approche de l'assurance

Cette assurance a été réalisée conformément au protocole VeriSustain de DNV, V6.0, basé sur notre expérience professionnelle et sur les meilleures pratiques internationales en matière d'assurance, y compris la norme internationale sur les missions d'assurance (ISAE) 3000 révisée (« Assurance Engagements other than Audits and Reviews of Historical Financial Information » (révisée)), publiée par le Conseil des Normes Internationales d'Audit et d'Assurance (IASB). Cette norme exige que nous nous conformions à des exigences éthiques et que nous planifions et réalisons la mission d'assurance en vue d'obtenir une assurance limitée et raisonnable.

DNV applique ses propres normes de gestion et de politiques de conformité pour le contrôle de la qualité, conformément à la norme ISO/IEC 17029:2019 (Évaluation de la conformité) dont les principes généraux portent sur des exigences à destination des organismes de validation et de vérification. En conséquence, DNV maintient un système complet de contrôle de la qualité comprenant des politiques et des procédures documentées concernant le respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Nous avons réalisé les activités en appliquant un niveau d'assurance limité et un niveau d'assurance raisonnable pour une sélection d'indicateurs, comme décrit dans les sections suivantes.

DNV a conçu la mission d'assurance raisonnable pour fournir un niveau d'assurance concernant la fiabilité du reporting et de la préparation des informations sélectionnées afin de réduire le risque de la mission d'assurance à un niveau faible acceptable. Ces procédures ont été exécutées sur la base d'un échantillon afin d'obtenir les informations et les explications que nous estimons nécessaires pour nous fournir des preuves suffisantes et appropriées pour exprimer une conclusion positive.

Les procédures exécutées dans le cadre d'une mission d'assurance limitée varient en nature et en durée et sont moins détaillées que celles mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance raisonnable, de telle sorte que le niveau d'assurance obtenu soit sensiblement inférieur à l'assurance qui aurait été obtenue si une mission d'assurance raisonnable avait été exécutée. Nous avons planifié et réalisé nos travaux de manière à obtenir des éléments pertinents et suffisants pour fonder notre conclusion afin que les risques d'erreurs soient minimisés au maximum.

Nous n'avons effectué aucune étude, et ne formulons aucune conclusion, sur les autres informations susceptibles d'être publiées en dehors de ce présent Rapport et/ou sur le site web de Titan pour la période couverte par le RAI.

Critères d'établissement des rapports pour les informations sélectionnées

Les informations sélectionnées ont été préparées par Titan en se référant aux (« Critères d'évaluation ») :

- GCCA Sustainability Charter (2019) ;
- GCCA Sustainability Framework Guidelines (2019) ;
- GCCA Sustainability Guidelines for co-processing fuels and raw materials in cement manufacturing (2019) ;
- GCCA Sustainability Guidelines for Quarry Rehabilitation and Biodiversity Management (2020) ;
- GCCA Sustainability Guidelines for the monitoring and reporting of:
 - Safety in cement and concrete manufacturing (2020) avec une application étendue au béton et à d'autres activités connexes ;
 - CO₂ emissions from cement manufacturing (2019) ;
 - Emissions from cement manufacturing (2019) ;
 - Water in cement manufacturing (2019).
- WBCSD/CSI Cement Sector Scope 3 GHG Accounting and Reporting Guidance (2016) ;
- Règlement taxonomique de l'UE 2020/852/EU pour les informations sélectionnées.

Responsabilités des directeurs de Titan et des prestataires de services d'assurance

La direction de Titan est entièrement responsable de :

- préparer et présenter les informations sélectionnées ;
- concevoir, mettre en œuvre et maintenir des contrôles internes efficaces sur les informations et les données, de manière à ce que les informations sélectionnées soient exemptes d'inexactitudes significatives ;
- mesurer et communiquer les informations sélectionnées.

La responsabilité de DNV est de planifier et de réaliser les travaux afin d'obtenir l'assurance que les informations sélectionnées ont été préparées conformément aux exigences de déclaration mais également de les rapporter à Titan sous la forme d'une conclusion d'assurance indépendante fondée sur les preuves obtenues.

Notre déclaration représente notre opinion indépendante et elle est destinée à informer toutes les parties prenantes. DNV n'a pas été impliqué dans la préparation des déclarations ou des données incluses dans le Rapport, à l'exception de la présente déclaration d'assurance indépendante.

Portée de l'assurance

La portée de notre mission comprend les informations suivantes (« Informations sélectionnées ») :

- L'évaluation de la matérialité et l'approche d'engagement des parties prenantes de Titan décrites dans la section « Les enjeux matériels pour TITAN et ses parties prenantes » de la partie « Comprendre TITAN » du Rapport.
- Les indicateurs de performance ESG présentés dans les « États des performances ESG » de Titan, dans la section « Rapport de gestion » du Rapport, qui couvrent les domaines suivants :
 - la décarbonation et la numérisation
 - un environnement de travail propice à la croissance
 - un impact local positif
 - un approvisionnement responsable
 - la bonne gouvernance, la transparence et l'éthique des affaires.

Les indicateurs de performance ESG pour lesquels nous avons été engagés pour fournir une assurance raisonnable sont marqués d'un « R » et ceux pour lesquels nous avons été engagés pour fournir une assurance limitée sont marqués d'un « L » dans la colonne « Assurance » des tableaux figurant au point « 2. Indicateurs clés de performance ESG (KPI) » du chapitre « États des performances ESG » du Rapport. Les indicateurs clés de performance liés à la Taxonomie de l'UE pour lesquels nous avons été engagés pour fournir une assurance limitée sont énumérés dans la note 6 du tableau « 2.5.2 KPI relatifs à la Taxonomie » dans le chapitre « États des performances ESG » du Rapport.

- Les informations et les données de performance pour 2023 présentées dans la section « Aperçu de la performance ESG » du « Rapport de gestion » du Rapport.
- La vérification de la présentation des indicateurs de performance ESG sélectionnés dans tous leurs aspects matériels, compte tenu des critères d'établissement des rapports.

Notre compétence, notre indépendance et notre contrôle de qualité

Les politiques et procédures établies par DNV sont conçues pour s'assurer que DNV, son personnel et, le cas échéant, d'autres personnes, sont soumises aux exigences d'indépendance (y compris le personnel d'autres entités de DNV) et conservent cette indépendance lorsque cela est requis par les exigences éthiques pertinentes. Cette mission a été réalisée par une équipe indépendante de professionnels de l'assurance en matière de développement durable. Nous déclarons n'avoir aucun autre contrat avec Titan.

Notre équipe pluridisciplinaire est composée de professionnels possédant une combinaison d'expériences en matière d'assurance de la durabilité.

Limites inhérentes

Les missions d'assurance de DNV reposent sur l'hypothèse que les données et informations fournies par la société dans le cadre de notre examen ont été fournies de bonne foi, qu'elles sont exactes et ne comportent pas d'anomalies significatives. En raison de la nature sélective (échantillonnage) et des autres limites inhérentes aux procédures et aux systèmes de contrôle interne, il subsiste un risque inévitable que des erreurs ou des irrégularités, éventuellement significatives, n'aient pas été détectées.

Le mandat exclut les pratiques de gestion, de performance et de reporting en matière de développement durable des fournisseurs de l'entreprise, de ses sous-traitants et de tout autre tiers mentionné dans le Rapport. Nous n'avons pas interrogé les parties prenantes externes dans le cadre de cette mission d'assurance.

Nous comprenons que les données financières, la gouvernance et les informations connexes sont basées sur les informations statutaires et les états financiers audités, qui font l'objet d'un processus d'audit statutaire indépendant distinct. Nous n'avons pas examiné les informations et données financières car elles n'entrent pas dans le cadre de notre mission d'assurance.

L'évaluation est limitée aux données et aux informations qui entrent dans le champ d'application de la période de référence définie. Toute donnée en dehors de cette période n'est pas considérée comme faisant partie du champ d'application de l'assurance.

DNV décline expressément toute responsabilité ou coresponsabilité pour toute décision qu'une personne ou une entité pourrait prendre sur la base de cette Déclaration d'Assurance Indépendante.

Base de nos conclusions

Dans le cadre du processus d'assurance, une équipe pluridisciplinaire de spécialistes de l'assurance a réalisé des travaux d'assurance pour des sites sélectionnés de Titan. Nous avons adopté une approche fondée sur le risque, c'est-à-dire que nous avons concentré nos efforts d'assurance sur les questions présentant un intérêt matériel élevé pour les activités de la société et ses parties prenantes principales. Nos procédures d'assurance limitée comprenaient, sans s'y limiter, les activités suivantes :

- l'examen des informations fournies conformément aux exigences en matière de reporting. Notre attention s'est centrée sur les informations ESG et les processus de gestion ;
- l'examen des pairs et des médias afin d'identifier les questions de développement durable pertinentes pour le groupe Titan au cours de la période couverte par le Rapport ;
- la compréhension des principaux systèmes, processus et contrôles pour la collecte, la gestion et la communication des informations et des indicateurs clés de performance dans le Rapport ;
- l'examen des principaux ensembles de données. La compréhension et le test, sur la base d'un échantillon, des processus utilisés pour adhérer aux exigences de reporting et en évaluer l'adhésion ;
- la collecte et l'évaluation des preuves documentaires et des déclarations de la direction étayant le respect des principes et des exigences en matière d'établissement des rapports ;
- les entretiens avec les cadres supérieurs responsables de la gestion des informations à fournir. Nous avons pu choisir librement les personnes à interroger et nous avons interrogé celles qui avaient la responsabilité générale du suivi, de la consolidation des données et de la communication des informations sélectionnées ;
- les audits sur place au siège du groupe Titan (Athènes, Grèce) et sur deux sites (Thessalonique, Grèce ; Roanoke, Virginie - États-Unis). L'évaluation de la divulgation des données spécifiques à chaque site a été réalisée sur la base d'un échantillon. Nous avons choisi les sites en fonction de leurs émissions de GES en 2022, du nombre d'employés, de leur localisation, de leur production totale de ciment et des visites précédentes effectuées sur le site. Ces deux cimenteries ont contribué à hauteur de 15,4 % à la production de ciment du groupe pour l'année de référence.

Outre ce qui précède, nos procédures d'assurance raisonnable comprenaient, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- l'évaluation de la conception et de la mise en œuvre des principaux systèmes, processus et contrôles pour la collecte, la gestion et la communication des indicateurs ;
- la collecte d'un grand nombre d'éléments probants dans tous les domaines d'intervention pertinents, garantissant un examen détaillé des indicateurs. L'engagement direct avec les propriétaires des données afin de recueillir des informations et des preuves corroborantes pour chaque indicateur divulgué ;
- Les entretiens avec certains cadres supérieurs responsables de la gestion des informations divulguées et l'examen d'une sélection de preuves à l'appui des indicateurs clés de performance et des paramètres divulgués dans le Rapport. Nous avons pu choisir librement les personnes à interroger et nous avons interrogé celles qui avaient la responsabilité générale du suivi, de la consolidation des données et de l'établissement des rapports sur les indicateurs sélectionnés ;
- des audits à distance supplémentaires pour tester les données, évaluer l'uniformité des processus de reporting et les contrôles de qualité. Les sites supplémentaires pour les tests de données et les vérifications des systèmes de déclaration ont été sélectionnés en fonction des données sur les émissions de GES, du nombre d'employés et de la production totale de ciment. Les sites sélectionnés pour des audits supplémentaires portant sur le calcul des émissions de GES sont les suivants: Kamari (Grèce), Usje (Macédoine du Nord), Sharr (Kosovo), Alexandrie (Égypte).

Nos conclusions

Niveau d'assurance limité

Sur la base des travaux entrepris, aucun élément porté à notre attention n'a permis de suggérer que les informations sélectionnées, telles que décrites dans la section « Portée de l'assurance », ne sont pas présentées fidèlement et n'ont pas été préparées, dans tous leurs aspects matériels, conformément aux critères d'établissement des rapports spécifiés dans la présente déclaration.

Niveau d'assurance raisonnable

Sur la base de notre examen et des procédures suivies pour un niveau d'assurance raisonnable, DNV est d'avis que, dans tous les aspects matériels, les indicateurs de performance ESG décrits dans la « Portée de l'assurance » marqué d'un « R » dans la colonne « Assurance » des tableaux présentés dans « 2. Indicateurs clés de performance ESG (KPI) » du chapitre « États des performances ESG » du Rapport sont présentés de manière fidèle conformément aux Critères d'établissement des rapports spécifiés dans la présente Déclaration.

Pour et au nom de DNV Business Assurance Italy S.r.l.
Vimercate (MB), Italie

Le 13 mars 2024



Alessia Segalini
Lead Verifier



Antonio Astone
Reviewer

Ce rapport a été traduit en français uniquement pour la commodité des lecteurs internationaux. La version officielle de cette déclaration d'assurance est la version anglaise signée ; en cas de doute sur l'interprétation entre ce document et la version anglaise de la déclaration, la déclaration anglaise prévaut.

DNV Business Assurance Italy S.r.l. fait partie de DNV - Business Assurance, un fournisseur mondial de services de certification, de vérification, d'évaluation et de formation, qui aide ses clients à construire une performance commerciale durable. www.dnv.com